

Le 19/03/2020 à 16:58, DUGROS Claire PREF69 cabinet a écrit :
Bonjour Monsieur Baudin,

Je tiens à vous informer que nous nous avons souligné auprès de l'AMF la nécessité de ne pas interrompre les circuits courts de distribution des produits alimentaires, tels que ceux effectués par les AMAP.

Bien à vous

Claire DUGROS
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfecture du Rhône
Cabinet du préfet de région, préfet du Rhône
Cheffe adjointe

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :Re: AMAP

Date :Thu, 19 Mar 2020 20:36:41 +0100

De :DUGROS Claire PREF69 cabinet <claire.dugros@rhone.gouv.fr>

Pour :Amélie Charvériat <coordination@amap-aura.org>

Bonsoir Madame,

L'AMF est bien l'Association des Maires de France.

En cas de contrôle, les AMAP ne devraient pas être inquiétées dans la mesure où les activités liées à la distribution en circuit court des produits alimentaires n'est pas prohibée. Il conviendra toutefois d'expliquer aux forces de l'ordre la raison de leur déplacement et de présenter l'attestation dérogatoire de déplacement dûment complétée. Vous pouvez indiquer à vos adhérents la doctrine officielle rappelée par la préfecture si cela peut les rassurer.

Cordialement.

Claire DUGROS
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfecture du Rhône
Cabinet du préfet de région, préfet du Rhône
Cheffe adjointe

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet: Re: AMAP

De : Amélie Charvériat <coordination@amap-aura.org>

Pour : DUGROS Claire PREF69 cabinet <claire.dugros@rhone.gouv.fr>

Date : 19/03/2020 18:58

Bonjour, et merci pour votre réponse,
nous supposons que l'AMF mentionné dans votre courriel est l'Association des Maires de France, est ce bien cela?

Est ce que votre courriel signifie une autorisation de la préfecture de région et peut être présenté par les AMAP qui seraient contrôlées ou qui souhaiteraient rassurer leurs adhérents?

Merci pour votre retour,

Cordialement,

Pour tout savoir sur les AMAP en période de Coronavirus,

Rdv sur amap-aura.org

ujet:[!! SPAM] [INTERNET] A l'attention de Monsieur le Préfet

Date :Tue, 17 Mar 2020 21:30:11 +0100

De :Amélie Charvériat <coordination@amap-aura.org>

Pour :jean-daniel.montet-jourdran@rhone.gouv.fr

Copie à :Jean-François Baudin <jef.baudin@lilo.org>

Bonjour Monsieur le Préfet,

Notre association régionale, le réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, représente plus de 350 AMAP organisant autant de livraisons hebdomadaires de denrées alimentaires locales commandées auprès des paysans locaux.

Nous avons communiqué à l'ensemble des AMAP les contraintes fixées par les mesures gouvernementales concernant les règles de sécurité sanitaire à tenir.

Quelques minutes suffisent pour récupérer ses paniers. Il n'y a pas de transaction d'argent. Des solutions de solidarités sont suggérées pour livrer les personnes malades où à risque.

Nous rappelons l'impératif à chacun de se munir de l'autorisation dérogatoire de déplacement.

Certaines municipalités, dans l'ignorance de ce que nous sommes, s'interrogent sur le fait ou non de demander aux AMAP d'arrêter leurs activités.

Notre Association Nationale, le MIRAMAP a interpellé le Premier Ministre pour intégrer dans le Décret n°2020-259 dans l'annexe à l'article 1er ces deux mentions "Livraison régulière de paniers alimentaires (système AMAP)" et "Vente directe de produits alimentaire" (vente à la ferme).

Pourriez-vous, en attendant la réponse du Premier Ministre, nous fournir une autorisation préfectorale, et dans la mesure du possible informer les préfectures de département de votre décision afin de maintenir les livraisons, indispensables pour l'alimentation de nos concitoyens et la viabilité économique de nos paysans ?

En vous remerciant pour votre compréhension,

Bien respectueusement,

Jean-François Baudin

Président du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes